

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DOUZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 5 juillet 2022

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- David BURLOT donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Jean-François CORDON,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Alain GENGE, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Josianne JEGU, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Jean-Luc COUELLAN

## Délibération n°2022-091

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 11

### AFFAIRES GENERALES ADHESION A DES ASSOCIATIONS DES 2022

Lamballe Terre & Mer souhaite adhérer ou renouveler son adhésion à différentes associations :

- LEADER FRANCE

L'association Leader France, à laquelle l'ex-PETR du pays de Saint-Brieuc était adhérent, est une structure ayant pour vocation de rayonner sur le territoire français (Département et Régions d'outre-mer compris) ainsi qu'en Europe. En effet, l'association a deux principaux axes d'opérations stratégiques :

- Défendre le programme LEADER auprès des institutions françaises et européennes, afin de valoriser l'ensemble du travail effectué par les équipes des GAL – Groupes d'Action Locale (élus et techniciens) ainsi que les projets financés, permettant de valoriser le développement rural des territoires où le programme est présent ;
- Apporter un soutien opérationnel aux équipes techniques des GAL, via des sessions de formations, des séminaires de rencontres, divers documents opérationnels ou encore pouvoir favoriser la mise en relation des acteurs prenant part à la dynamique LEADER.

Pour information : cotisation 2022 (650 €). 80% de cette cotisation est remboursée par la suite par le programme LEADER. En 2021, 260 GAL français, sur 339 GAL existants en France, avaient souscrit à l'adhésion annuelle.

- RESECO

L'association RESECO (pour réseau, responsable, économique et écologique) a pour vocation de faciliter la mise en relation et d'organiser le partage et la mutualisation des connaissances et des expériences autour de la question de la commande publique durable. Ses objectifs sont de :

- S'informer : elle propose une actualité législative et documentaire « clés en main » à travers une lettre d'information trimestrielle et un centre de ressources.
- Sensibiliser : Des actions sont proposées aux élu-e-s et agents pour s'informer et comprendre l'achat public durable grâce à des sessions de sensibilisation sur la démarche dans son ensemble, et à des webconférences sur des thématiques plus précises.
- Se former : Organisme de formation agréé, RESECO forme à l'achat public durable dans le cadre de session de 2 jours, mais la formation se réalise également en mutualisant les expériences des membres du réseau.
- Innover ensemble : Afin d'approfondir des sujets innovants, RESECO organise des journées de réflexion et des groupes de travail. Les membres volontaires se réunissent et élaborent ensemble des outils utiles à tous.

Pour information : cotisation 2022 (1 750 €)

- TRANS.CITE

Lamballe Terre & Mer, en tant qu'autorité Organisatrice des Mobilités, adhère depuis 2018 à l'association « Trans.Cité ». Elle est un lieu d'échange, de réflexion et de partage d'expériences à l'échelle nationale et internationale rassemblant les différents acteurs des réseaux de transport autour de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Cette association permet d'associer des élus et des experts de la mobilité ceci dans une période de refondation des politiques de mobilité.

Pour information : cotisation 2022 (2 600 €)

Au regard de :

- La transmission aux conseillers communautaires de statuts et du règlement intérieur
- L'avis favorable du Bureau communautaire des 24 mai et 14 juin 2022,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à LEADER FRANCE à compter de 2022 et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 2 – Mme BEREHEL. M. GUINARD**

- VALIDE l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à RESECO à compter de 2022, APPROUVE les statuts, le règlement intérieur de RESECO, DESIGNE Mme BEAUVY comme élue référente et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 1 – Mme MILLORIT**

- VALIDE l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à TRANS.CITE à compter de 2022 et AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

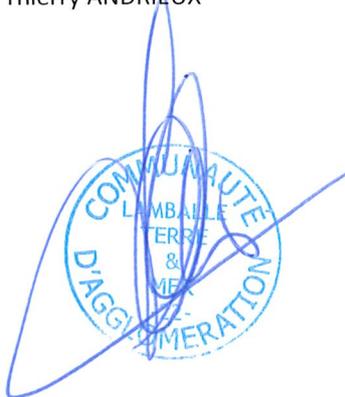
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

**22 JUL. 2022**



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**22 JUL. 2022**

De l'affichage le

**22 JUL. 2022**

*Pour le Président,  
Par délégation,*

**Directeur Général des services,  
Arnaud LECOURT**

